



Assemblée municipale Tavannes
Procès-verbal de l'assemblée municipale du
Lundi 26 novembre 2018
Salle communale de Tavannes – 20h15

<u>Ordre du jour</u> :	selon pièce annexée
<u>Président</u> :	M. Pierre-André Geiser
<u>Secrétaire</u> :	Mme Aurélie Gyger (Schlappach)
	Électrices et électeurs inscrits : 2133 soit 1132 électrices et 1001 électeurs Électrices et électeurs présents : 71 soit 24 électrices et 47 électeurs
<u>Droit de vote</u> :	non contesté
<u>Scrutateurs</u> :	M. Burri M. Lemrich

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacune et chacun d'avoir répondu à la convocation et salue la présence de M. le maire Fabien Vorpe ainsi que des membres du Conseil municipal, à l'exception de M. Christian Achermann qui est excusé.

L'Assemblée a été convoquée par cartes personnelles et par publication de la date et de l'ordre du jour dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 25 juin 2018

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet. Sans avis contraire, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

2. Présentation et approbation du budget communal du compte de résultats 2019

Le budget 2019 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes.

Principes – amortissements :

Le patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2016 de CHF 6'372'455.80 a été repris à sa valeur comptable. Il est amorti dans un délai de 10 ans de manière linéaire jusqu'à la fin de l'exercice 2025, soit CHF 637'245.60 annuellement.

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 Oco).

Pour les généralités, la quotité d'impôt reste inchangée à 1.92, tout comme la taxe immobilière, la taxe des chiens et la taxe des déchets.

Compte de résultats 2019

Charges de personnel

Les traitements et salaires ont été calculés sur la base de l'année 2018 en tenant compte d'une éventuelle décision du Conseil-exécutif du canton de Berne concernant la compensation du renchérissement 2019. L'octroi d'échelons dépend du résultat de l'évaluation des performances du personnel effectuée par le Conseil municipal. Quant aux charges sociales, elles sont estimées à environ 18,5% du montant des salaires bruts.

Police

Les frais de police de sécurité pour les interventions de la police cantonale seront pris en charge pour moitié par les communes et pour moitié par le canton de Berne et ceci dès le 1^{er} janvier 2019, date à laquelle la nouvelle loi sur la police (LPol) devrait entrer en vigueur.

Questions juridiques

La commune municipale de Tavannes doit encore compléter sa mensuration officielle pour le territoire hors zones de construction. Ce travail de longue haleine, après déduction des subventions fédérales et cantonales, aura un coût de CHF 25'000.00 à charge de nos budgets communaux 2019 à 2022.

Prestations complémentaires à l'AVS/AI

Conformément à la LPFC, les communes participent par le biais de la compensation des charges aux coûts liés à la couverture des besoins vitaux, aux frais de séjour dans des homes et aux primes d'assurance-maladie.

Dès 2019, le coût des PC est majoré par rapport aux prévisions, en raison notamment de la hausse des tarifs dentaires au 1^{er} janvier 2018.

Aide matérielle légale

Adaptation des chiffres du budget 2019 du compte de résultat en fonction de la situation en milieu d'année 2018 en ce qui concerne les prestations de soutien (aide matérielle, primes LAMal/LCA), recettes et remboursements avec provision d'encaissement et autres revenus.

Corrections de cours d'eau

L'élaboration du plan directeur des eaux de la Birse (PDE Birse) sera réalisé en deux étapes. La première étape concerne les communes de la partie supérieure du bassin versant, dont Tavannes. Les coûts incombant aux communes sont répartis au prorata des habitants, soit un montant de CHF 9.00 par habitant à répartir aux budgets des années 2019, 2020 et 2021.

Dangers naturels

L'article 12 de l'ordonnance cantonale du 22 octobre 2014 sur la protection de la population oblige les communes à établir une planification des mesures d'urgence en relation avec les dangers naturels. Les coûts totaux s'élèvent en moyenne à CHF 22'000.00 par commune, remboursés pour moitié aux communes par la Confédération. A Tavannes, il est prévu d'élaborer la planification des mesures d'urgence en 2019.

Péréquation financière et compensation des charges

Les transferts de charges résultant d'une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes font l'objet d'une imputation réciproque sous la forme d'une compensation des charges.

Alimentation en eau / Traitement des eaux usées

La taxe de base du m³ d'eau pour l'alimentation en eau est maintenue à :

CHF 1.55/m³ + TVA 2,5% et la taxe de consommation à CHF 1.15/m³ + TVA 2,5%.

La taxe de base du m³ pour l'assainissement est maintenue à :

CHF 1.76/m³ + TVA 7,7% et la taxe de déversement à CHF 1.50/m³ + TVA 7,7%.

soit un total de : CHF 6,2785/m³ (TVA comprise)

Gestion des déchets

En fonction de la situation au niveau du FS ET « Traitement des déchets », il avait été décidé dans le cadre du budget 2016, d'augmenter la taxe de base des personnes physiques (dès 18 ans révolus) de CHF 10.00. Aucune modification n'est prévue pour le budget 2019.

Financement spécial

Alimentation en eau

Financement spécial (fortune) au 1.1.2018	1'547'995.95
Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2018	113'268.00
Chiffres d'affaires	881'050.00
Excédent des charges	187'325.00

Assainissement

Financement spécial (fortune) au 1.1.2018	406'704.10
Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2018	965'892.20
Chiffres d'affaires	692'750.00
Excédent des charges	60'650.00

Elimination des déchets

Financement spécial (fortune) au 1.1.2018	13'999.51
Chiffres d'affaires	255'500.00
Excédent des revenus	10'775.00

Sapeurs-pompiers

Financement spécial (fortune) au 1.1.2018	379'927.06
Chiffres d'affaires	334'350.00
Excédent des charges	9'300.00

Estimation financements spéciaux au 31 décembre 2019

Elimination des déchets	+ CHF 31'775.00
Service de défense	+ CHF 379'700.00
Assainissement	+ CHF 379'700.00
Alimentation en eau	+ CHF 379'700.00

Finances et impôts

Conformément à la planification financière à moyen terme 2018 à 2024, le Conseil municipal et la commission des finances vous proposent de maintenir la quotité d'impôt à 1,92 pour l'année 2019.

Les valeurs de référence macro-économiques prises en compte dans la planification financière à moyen terme 2018 à 2024 sont prudentes.

Rubrique « Sous la loupe »

Ecole à journée continue - Reporting 2017 / 2018

Heures de prise en charge effectués durant l'année 2017/2018	41'084
- dont heures effectuées pour les élèves de l'école enfantine	10'100
- dont heures effectuées pour les élèves du degré primaire	29'721
- dont heures effectuées pour les élèves du degré secondaire	1'263
Heures d'encadrement fournies pour les enfants au tarif minimal	16'035
Heures d'encadrement fournies pour les enfants au tarif maximal	775
Nombre total d'élèves inscrits dans la semaine du 15 septembre 2017	117
- dont élèves de l'école enfantine	24
- dont élèves du degré primaire	84
- dont élèves du degré secondaire	9

Nombre moyen d'enfants inscrits par jour dans la semaine du 15 septembre 2017

- au module du matin (avant le début des leçons)	24,4
- au module du midi	44,0
- au module de l'après-midi 1 (1 ^{ère} moitié de l'après-midi)	21,6
- au module de l'après-midi 2 (2 ^{ème} moitié de l'après-midi)	40,8

Coûts globaux de l'école à journée continue 511'324.72

- recettes provenant de la compensation des charges	299'821.80
- recettes provenant des émoluments versés par les parents	122'932.55
- recettes effectives provenant des repas	70'305.90
- autres recettes	5'516.35

Contribution de la commune aux coûts 12'748.12

Compte de résultats 2019

Récapitulation	Charges	Revenus
Administration générale	1'201'570.00	154'600.00
Ordre et sécurité publics, défense	505'050.00	1'194'350.00
Formation	3'451'730.00	409'700.00
Culture, sports et loisirs, Eglises	722'710.00	73'800.00
Santé	31'525.00	7'600.00
Sécurité sociale	13'627'650.00	10'072'900.00
Transports et télécommunications	1'148'000.00	127'225.00
Protection de l'environnement et		
Aménagement du territoire	2'089'965.00	1'947'425.00
Economie publique	20'785.00	135'500.00
Finances et impôts	1'832'950.00	10'250'150.00
Total des charges		CHF 24'631'935.00
Total des revenus		CHF 24'373'250.00
Le compte général boucle par un excédent des charges :		CHF 258'685.00
Le compte global boucle par un excédent des charges :		CHF 505'185.00

Budget des investissements 2019

Crédits votés :

Passage supérieur CFF & rues du Quai & du Pont CHF 600'000.00

Alimentation en eau : Rue de la Côte CHF 200'000.00

Total CHF 800'000.00

Futures dépenses :

Bâtiments scolaires : nouvelle construction (EE & EJC) CHF 400'000.00

Routes communales CHF 100'000.00

Routes communales : mobiliers, appareils, véhicules et machines CHF 80'000.00

Total général des investissements : CHF 1'380'000.00

Le Conseil municipal et la commission des finances vous recommandent d'accepter ce budget qui présente un excédent des charges de :

Compte global CHF 505'185.00

Compte général CHF 258'685.00

M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas, avant de passer au vote M. Geiser fait la lecture du rapport de révision des comptes établi par la fiduciaire Soresa SA.

L'Assemblée passe au vote, les comptes communaux sont acceptés par une forte majorité.

3. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :

Assainissement du chemin d'Orange. Crédit voté Fr. 397'000.- et crédit additionnel Fr. 32'517.-
Dépense effective Fr. 182'434.40 en déduction des subventions fédérale et cantonale.

M. Geiser donne la parole à M. Schlappach Qui présente cet arrêté de compte dans le détail.

Crédit initial de Fr. 397'000.00 voté par l'assemblée municipale du 1^{er} décembre 2014

Crédit additionnel de Fr. 32'517.00 voté par le Conseil municipal le 29 mars 2016

La dérivation des eaux et drainage

Le compte en détail :

- Préfecture du Jura bernois, Courtelary permis de construire	Fr. 1'675.50
- Huguelet Génie Civil SA, Tavannes assainissement du chemin, dérivation des eaux et drainage	Fr. 362'834.90
- Tamareporcs Eicher & Lüthi SA, Tavannes semences, semis, travail	Fr. 1'500.00
- Commune municipale, Tavannes confection et installation d'une barrière	Fr. 3'770.00
- Sigeom SA, Moutier honoraires, travaux de conservation	Fr. 44'606.00
- Subvention du canton de Berne	Fr. 108'494.00-
- Subvention de la Confédération	Fr. 123'458.00-
Total	Fr. 182'434.40

Comparaison avec le crédit voté

	Crédit	Dépense
Construction du chemin	Fr.325'917.00	Fr. 308'438.55
Dérivation des eaux et drainage	Fr. 41'400.00	Fr. 54'396.35
Honoraires	Fr. 29'100.00	Fr. 44'606.00
Divers et imprévus	Fr. 33'100.00	Fr. 6'945.50
Sous-Totaux	Fr. 429'517.00	Fr.414'386.40
Subventions	Fr. 0.00	Fr. 231'952.00
Totaux (TTC)	Fr. 429'517.00	Fr. 182'434.40

Explications des différences entre crédit et dépenses

Dérivation des eaux et drainage :

Montant budgété : 41'400.00 / montant dépensé : 54'396.35

Explications :

- La pose d'une rigole a été demandée par les CJ (5'258.15)
- La chemise drainante prévue a dû être prolongée de 35m (4790.60)
- Du ballast supplémentaire a dû être posé dans la fouille (8'403.80)

Honoraires :

Montant budgété : 29'100.00 / montant dépensé : 44'606.00

Explications :

- Les honoraires de Sigeom SA ont respecté le montant budgété
- Des frais supplémentaires de 15'000 CHF ont été comptabilisés pour la mise à jour du cadastre, l'échange et la correction des limites de parcelles.

M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques, comme ce n'est pas le cas nous passons au point suivant.

Acquisition d'un nouveau camion tonne-pompe, crédit voté Fr. 435'000.- / dépense effective Fr. 411'757.55.

M. Geiser donne la parole à Monsieur Dos Rais qui remplace M. Achermann qui est absent.

Le compte en détail :

Vogt SA, Oberdiessbach, véhicule tonne-pompe Mercedes-Benz	Fr. 393'672.85
Equipement du véhicule	Fr. 19'997.25
Réception & inauguration du véhicule	Fr. 1'087.45
Vogt SA, Oberdiessbach, reprise ancien véhicule	Fr. 3'000.00-
Total	Fr. 411'757.55

M. Geiser demande s'il y a des questions ou remarque comme ce n'est pas le cas il passe au point suivant.

Réfection du passage à niveau de la rue du Mont, crédit voté Fr. 275'000.- / dépense effective Fr. 256'267.25

ATB SA, Tramelan, honoraires d'ingénieurs	Fr. 31'481.30
Pro Routes SA, Tavannes, travaux de génie civil	Fr. 168'041.80
CFF SA, Berne, déplacements installations/surveillance	Fr. 41'781.10
Lanz Jardin SA, Tavannes, plantations, gazon	Fr. 4'472.30
BKW Energie SA, Delémont, déplacement candélabre	Fr. 805.80
Gobat Pierre Henri, Court, modification des garde-corps	Fr. 9'418.45
Restaurant Le Grimm, Tavannes, ouverture passage à niveau (repas avec CFF)	Fr. 266.50
Total	Fr. 256'267.25

Comparaison avec le crédit voté

	Crédit	Dépense
Génie civile	Fr. 209'200.00	Fr. 181'932.55
Travaux CFF SA	Fr. 23'200.00	Fr. 41'781.10
Honoraires	Fr. 30'600.00	Fr. 31'481.30
Divers et imprévus	Fr. 12'000.00	Fr. 1'072.30
Totaux	Fr. 275'000.00	Fr. 256'267.25

M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques.

M. Jolicorps demande pourquoi il y a toujours des barrières de chantier vers le passage à niveau et si elles vont rester.

M. Schlappach répond que ces barrières sont une mesure provisoire afin d'éviter le passage de piétons en dehors de la zone autorisée. Un projet d'aménagement définitif est en cours d'élaboration auprès des CFF.

4. Rapport de la commission de gestion

M. Yann Rindlisbacher prend la parole, la commission de gestion s'est retrouvée à 6 reprises dans la composition suivante :

Président : Yann Rindlisbacher

Vice-président : Patrick Buri,

Secrétaire : Béatrice Laubscher

Membres : Donald Erb, Jean-Claude Kocher, Yann Voumard et Nicolas Rubin.

Le thème majeur de l'ordre du jour de la 1^{ère} séance a consisté en une réflexion quant aux compétences et à l'utilité de la commission de gestion.

La 2^{ème} séance avait pour mission la rédaction d'une notice informative à l'intention de l'Exécutif au sujet de la constitution d'un Conseil Général, sur la base des règlements et des informations des communes de Tramelan, Moutier, St-Imier, La Neuveville et Valbirse.

Pour les divers, la commission a traité entre autres deux sujets du Corps des Sapeurs-Pompiers. Il est rappelé qu'il est du devoir du Conseil Municipal de Tavannes, en tant que commune siège, de s'assurer du bon fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers de la Birse, ainsi que de respecter et faire respecter l'ensemble des règlements et conventions établis.

M. Le Maire Fabien Vorpe était l'invité de la 3^{ème} séance. Plusieurs sujets sont discutés tels que les 86 dossiers déposés dans le cadre du projet de nouveau bâtiment scolaire, la promotion économique domaine désormais rattaché à la mairie, les démarches effectuées dans le cadre de la réorganisation des institutions cantonales et le projet avorté d'extension de la Migros.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers est également à l'ordre du jour. M. Vorpe qui apporte des précisions concernant les thèmes évoqués précédemment

M. Nicolas Rubin démissionne pour des raisons personnelles et est remplacé par M. Pierre-Alain Gyger.

Pour la 4^{ème} séance, la commission s'est penché sur le respect des procédures, celle quant à la nomination du commandant des sapeurs-pompiers, ainsi que le processus de nomination du Lauréat du concours d'architecture du nouveau bâtiment scolaire. La commission suivra d'ailleurs le dossier de construction de la bâtisse en collaboration avec le responsable du dicastère des Bâtiments Publics.

La commission de gestion a également reçu Michael Schlappach, responsable du dicastère des Travaux Publics et a abordé avec lui thèmes du Plan d'Aménagement Local, des Arsenaux du Haut, du service des eaux, de la passerelle piétonne sur la voie CFF, de la voirie, de la place de la gare, des crédits en cours ainsi que de poste à repourvoir ou non suite au départ à la retraite du voyer M. Eggenschwiler.

La commission souhaitait principalement s'entretenir avec M. Schlappach suite à sa démission du Conseil Municipal pour fin 2018, afin d'assurer que les nombreux dossiers seront transmis avec succès à sa ou son successeur. M. Nicolas Châtelain assurera en grande partie le transfert des tâches de ce dicastère et assurera le suivi des dossiers. Pour les années à venir, il est suggéré d'établir un planning général des travaux, de poursuivre l'organisation de séances mensuelles avec les employés de la voirie et de procéder à un audit pour redéfinir les cahiers des charges de tous les employés de la voirie et de l'administration lié à ce dicastère. Les prochains départs à la retraite de MM. Guerne et Saner, sont également évoqués, ce qui justifierait d'élargir cette analyse de l'organisation à l'ensemble du personnel du bureau. Lors de la 5^{ème} séance, la commission a reçu MM Dos Rais, en charge du dicastère des Finances et M. Wölfli, trésorier communal. Le budget 2019 a été présenté. Il a été fait mention de dépenses souhaitées totalement disproportionnées en rapport avec la capacité d'autofinancement de la commune. Selon le plan présenté, la fortune communale serait réduite à zéro en 2023. Les responsables

des finances sont parfaitement conscients qu'un tel budget doit être revu à la baisse avant sa présentation en Assemblée. Les représentants des finances et membres de la commission sont d'avis que seuls les investissements strictement nécessaires doivent être consentis ces prochaines années afin d'assurer la réalisation du nouveau bâtiment scolaire sans mettre en danger les finances communales. Lors de la 6^{ème} séance, il a été discuté de la refonte du règlement d'organisation communal soumis par le Conseil aux partis politiques Tavannois et à la commission de gestion. En substance, ce projet souhaite développer les thèmes suivants : opportunité de créer un Conseil général, avenir de la commission de gestion, révision du règlement d'organisation notamment concernant les compétences financières des différents organes. La commission de gestion estime que cette réflexion est globalement utile et devrait être approfondie. Elle se montrerait en revanche défavorable à la suppression pure et simple de la commission de gestion mais ouverte à revoir son rôle et ses attributions.

Pour finir, la commission délivre au Conseil Municipal toutes ces félicitations pour le travail accompli en 2018.

5. Information sur le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire

M. Geiser donne la parole à M. Voumard responsable des bâtiments publics qui commente le projet.

Historique

2012: constatation des besoins en locaux supplémentaires pour l'école enfantine et l'école à journée continue (EJC)

2014: nouvelle évaluation suite au refus du projet de fusion de communes

2015: étude préliminaire, établissement du programme des locaux

2016: choix de passer par un concours d'architecture, votation du crédit nécessaire au concours

2017: constatation de la protection du site au niveau national (ISOS), discussions avec les instances de protection des sites, adaptation du programme du concours d'architecture (extension du périmètre)

Déroulement du concours :

Celui-ci s'est déroulé durant le premier semestre 2018. La participation était anonyme et a généré un grand intérêt, avec un nombre de 75 projets reçu, bien plus important qu'attendu.

Un jury composé de 5 personnes avec droit de vote (3 architectes et deux membres du Conseil municipal) et 10 experts et suppléants avec voix consultative (M. Le Maire, deux membres du Conseil, le chef des Travaux publics, un urbaniste, un représentant du Service des monuments historiques, un architecte, les directions de l'école et de l'école à journée continue) a analysé en détail l'ensemble des projets. Les délibérations du jury se sont tenues début juillet 2018 et ont permis de primer six projets en particulier.

Le vainqueur du concours d'architecture est le bureau *Raumbureau GmbH, Architecture & Urbanism* - à Zürich. Le bâtiment sera en principe construit au sud de l'école primaire. L'école enfantine occupera le rez-de-chaussée, les 1^{er} et 2^{ème} étages seront réservés à l'EJC. Au dernier étage il est prévu d'aménager une salle pour la psychomotricité et de disposer d'une salle à usage multiple pour les différentes écoles.

Le projet gagnant a convaincu de par ses qualités économiques (économe en terrain et en volume construit, fonctionnement intérieur simple et léger, permet des évolutions futures sur le site, par exemple s'il fallait construire une halle de gymnastique supplémentaire, pas de nécessité de réaménager la patinoire ni la place des sports) tout comme en vertu de ses qualités spatiales (permet un bon fonctionnement des écoles en séparant spatialement les différents âges et en créant de grands espaces de récréation, tient compte de l'ISOS et s'intègre bien au site : le bâtiment termine élégamment au sud la zone des écoles et ne perturbe pas le dialogue entre les bâtiments existants, aspect du bâtiment en rapport avec l'usage qui en est fait et l'âge des enfants qui l'occuperont, disposition intéressante des parkings et suppression de la circulation des voitures dans une grande partie du site (aspects sécuritaires)).

Travaux actuels

Le Conseil municipal a adopté un crédit complémentaire de 25'000.- pour la phase de concours se justifiant par les coûts engendrés par l'intégration des aspects de protection du site et le nombre très élevé de participants.

Les travaux de collecte des besoins détaillés des utilisateurs (école primaire, école à journée continue, psychomotricité, concierges) en matière d'équipement sont en cours.

Enfin, le chiffrage précis des coûts de construction et des aménagements extérieurs va débiter prochainement.

Planification actuelle du projet

2019

- Votation par les urnes du crédit de construction (1^{er} semestre)
- Établissement des plans détaillés
- Mise à l'enquête et obtention du permis de construire

2020

- Début des travaux

2022

- Fin des travaux

Monsieur Geiser remercie M. Voumard et demande s'il y a des questions ou des remarques, ce qui ne semble pas être le cas.

4. Divers

M. Le Maire Fabien Vorpe prend la parole pour remercier Monsieur Marcel Wühtrich qui a quitté le Conseil Municipal et Monsieur Michaël Schlappach qui va le quitter à la fin de l'année 2018, il les remercie pour tout leur travail et leur dévouement pour la Commune.

M. Peter demande la parole au sujet d'une amende de stationnement qu'il aurait reçu à Tavannes de la part de l'entreprise de Sécurité « Protector ». M. Vorpe répond que le contrôle du stationnement sur notre commune est du ressort de la police cantonale, respectivement de l'entreprise « Securitas », et pas de « Protector ». Il prend note de ce cas.

M. Rollat prend la parole et demande à la commune s'il est possible de poser le revêtement de finition sur le trottoir du Ch. de Belfond. M. Schlappach répond que le projet a été mis en attente en relation avec le projet de nouveau bâtiment scolaire. Il prend néanmoins note de sa remarque.

M. Gerber prend la parole pour parler des gendarmes couchés à Tavannes qui selon lui sont très dangereux pour des véhicules à deux roues notamment en cas de pluie. Il propose de mettre des radars à la place. M. Vorpe répond que les gendarmes couchés ont été homologués pour une vitesse de 30km/h et que la commune a fait l'acquisition d'un avertisseur de vitesse préventif.

M. Steiner demande s'il est possible d'informer la population sur les montants exacts des dépenses pour la construction du centre de santé à Tavannes. M. Wölfli répond que ces chiffres pourront être communiqués lors d'une prochaine Assemblée Municipale.

M. Affolter suggère que la rubrique « sous la loupe » soit consacrée dans le futur aux diverses contributions et subventions octroyées par la Municipalité. Il propose également que le thème de cette rubrique soit mentionné dans l'ordre du jour de l'Assemblée, de manière à susciter l'intérêt du citoyen. La Commune prend note de ces suggestions

M. Steiner demande pourquoi le contrat de fourniture de repas du Home La Colline en faveur des écoles de Tavannes a été rompu, et souhaite connaître la solution de remplacement qui a été choisie. M. Gyger, en charge des écoles, répond qu'il a été décidé de s'orienter vers des repas davantage adaptés aux besoins des enfants. La commune a conclu un contrat de prestation à durée limitée avec l'entreprise « La Coccinelle verte » basée à Bevaix / NE et qui utilise des produits de la région. Mme Sousa prend position et déclare que les repas préparés à La Colline sont tout à fait adaptés autant pour des personnes âgées que pour des enfants.

M. Pierre-André Geiser clôture l'Assemblée à 21h45 et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacune et chacun.

La prochaine Assemblée municipale est fixée au lundi 24 juin 2019 à 20h15.

Le président :

La secrétaire :

Pierre-André Geiser

Aurélie Gyger (Schlappach)